

Comité syndical du 13 juillet 2020

Compte rendu

Étaient présents: **Délégués commune des Bouchoux**
ISABELLE HEURTIER, titulaire
AGATHE ROCHE, titulaire
Délégués commune de la Pesse
CAROLINE AUGÉ CHEVASSUS, titulaire
CARNOT JULIEN, titulaire

Secrétaire de séance : Julien Carnot

Isabelle HEURTIER ouvre la séance.

1. Approbation du compte rendu du 7 juillet 2020:

Le compte rendu est approuvé sans remarque à l'unanimité des présents.

2. Vote des horaires et tarifs des accueils périscolaires

Les horaires d'accueil périscolaire ont été discutés lors de la séance précédente, pour rappel :

LES BOUCHOUX	LA PESSE
7h50 / 8h20	7h15 / 8h35
16h00 / 17h00	16h15 / 18h00

Ces horaires sont adoptés à l'unanimité.

Pour financer l'élargissement de ces horaires et maintenir l'accessibilité du service, le comité syndical décide de revaloriser les tarifs appliqués (la dernière délibération sur ces tarifs datant de 2005), en les modulant par le quotient familial (calculé par la CAF sur les revenus imposables + prestations divisés par le nombre de parts), indicateur souvent utilisé pour ces tarifs.

Il est rappelé que l'accueil n'est actuellement pas financé par la CAF : le SIVOS n'a pas d'ALSH conventionné. Un conventionnement avec la CAF pour obtenir des aides n'est pas exclu, mais il s'agit d'un dossier conséquent à monter, et probablement plus pertinent à envisager dans le cadre d'un rapprochement avec l'ALSH des Moussières.

Enfin, il est rappelé que l'accueil du matin à La Pesse après le départ du bus pour les Bouchoux et la garde du midi pendant le repas restent gratuits, tout comme les TAP.

Après étude de différents exemples de communes ou regroupements de communes et dans l'attente de la prochaine grille de tarifs appliqués par les SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières, les élus adoptent les tarifs suivants, appliqués forfaitairement au prorata du temps d'accueil proposé pour chaque créneau sur chaque site :

Quotient familial	Base de calcul pour le tarif à l'heure	Forfait pour l'accueil du matin Les Bouchoux	Forfait pour l'accueil du matin La Pesse	Forfait pour l'accueil du soir Les Bouchoux	Forfait pour l'accueil du soir La Pesse
moins de 750 €	1,25 €	0,65 €	1,15 €	1,25 €	2,20 €
De 750 € à 1000 €	2,00 €	1,00 €	1,85 €	2,00 €	3,50 €
De 1001 à 1250 €	2,25 €	1,15 €	2,10 €	2,25 €	3,90 €
plus de 1250 €	2,50 €	1,25 €	2,30 €	2,50 €	4,40 €

Une attestation de quotient familial devra être fournie par chaque ménage au début de l'année scolaire ou en cas de changement de tranche de facturation, faute de quoi le tarif maximal sera appliqué.

Un minimum de facturation de 10€ par mois sera appliqué afin de couvrir les frais de gestion.

Un forfait de 15€ sera appliqué en cas de retard après l'heure de fermeture, afin de payer l'heure complémentaire due au salarié.

Ces tarifs seront applicables au 31 août 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Questions diverses:

- Le SIVOS des Moussières, Bellecombe et les Molunes s'interroge sur la nécessité d'inscrire au budget 2020 l'étude de programmation qui pourra être nécessaire dans le cadre de la convention de ruralité. Le SIVOS de La Pesse Les Bouchoux n'a pas inscrit de somme au budget, considérant que l'appel d'offres aura lieu au plus tôt dans l'automne et les premières factures arriveront probablement plutôt en 2021.
- Demande de Sandrine Girod concernant l'utilisation de la salle de cantine de l'école de La Pesse pour une activité de qi Gong. Le SIVOS se prononce contre l'accueil de cette activité dans le milieu scolaire, du fait des contraintes sanitaires et du fonctionnement normal de cette salle, et invite la demandeuse à solliciter plutôt la location de la salle polyvalente des Bouchoux, plus adaptée.

Le prochain conseil se tiendra le **24 septembre 2020 à 20h00**

La présidente lève la séance à 16h00.

Le secrétaire
Julien Carnot